



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR- 2026-102

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Mathilde DESAUTY

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Mathilde DESAUTY, conseillère municipale, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Joao MATEUS DA SILVA MARTINS et Mme Salomé DESAUTY à 11h00

Le samedi 5 septembre 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 26 AOUT 2026

Pour le Maire empêché
Guy ALDEGUER
1er Adjoint au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

27 AOUT 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260826-VI-AR-2026-102-AI
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026